



## Achat suite liquidation judiciaire

Par **auzon**, le **04/07/2009** à **16:01**

Bonjour,

Mes parents ont acheté un bien suite à la liquidation judiciaire des biens du propriétaire.

Audience au tribunal le 19 novembre 2008.

Notification de décision de justice recue le 13 mars 2009 acceptant l'offre.

Rendez-vous chez le notaire le 4 juillet 2009 pour signer l'acte de vente et ce jour meme annulation du rendez-vous justifiée par l'absence du document de non recours du toujours propriétaire des biens.

De combien de temps dispose t- on apres la notification du tribunal pour engager un recours ?

Merci pour votre reponse

Auzon

Par **Tisuisse**, le **04/07/2009** à **16:22**

Bonjour,

Décision de justice notifiée le 13 mars 2009. Délai d'appel 1 mois après la notification donc expiration le 13 avril 2009.